

Histoire des arts.

Intervention prévue pour la commission spécialisée des collèges du 24 juin 2009.

Le SNES n'était pas demandeur de la mise en place d'un enseignement d'histoire des arts, surtout dans les conditions imposées : pas de débat préalable avec la profession sur l'opportunité de sa mise en œuvre sous cette forme ; pas de consultation de la profession ni des organisations syndicales sur ses contenus et parution d'un arrêté d'organisation qui n'est pas un programme mais qui définit tout de même ce que l'on doit enseigner.

Le SNES n'est pas demandeur d'une épreuve d'histoire des arts dans le cadre du brevet des collèges.

Aujourd'hui, nous notons la volonté politique de passer outre et d'imposer une épreuve au brevet.

Dans le cadre imposé :

- il est plutôt positif que l'on commence par une expérimentation, et nous avons quelques remarques à formuler et des questions à poser, à la fois sur l'épreuve et sur les modalités de l'expérimentation :

1) sur l'épreuve elle-même

- concernant les modalités d'évaluation, nous avons une situation assez inédite, avec une épreuve du brevet qui peut se passer dans le cadre d'un cours donc devant les autres élèves.

- que va évaluer cette nouvelle épreuve ? Elle n'est pas définie ni dans ses contenus, ni dans ses objectifs.

2) sur les modalités de l'expérimentation

- comment cette expérimentation sera-t-elle cadrée ?

- quand les établissements et les enseignants vont-ils devoir décider de leur éventuelle implication ?

- la mise en place de cet enseignement va nécessiter des outils et un accompagnement des équipes. Qu'est-il prévu ? Y aura-t-il un temps de concertation pour les enseignants volontaires ?

- aura-t-on un bilan en CSE de l'expérimentation avant toute généralisation ?

- Nous voulons une vraie expérimentation et pas seulement un essai de faisabilité.

Il nous semble qu'un coeff 2 est bien lourd au regard de toutes les incertitudes et d'une période transitoire potentiellement très courte.